



Les différends à connotation climatique semblent désormais avoir pris place dans les prétoires et auprès des instances internationales (OMC). Cela montre à la fois la poursuite de la montée en puissance des craintes liées au dérèglement climatique (y compris aux Etats-Unis) – et plus largement à la détérioration de l'environnement naturel et social (avec un risque d'effondrement systémique) – et la résistance d'habitudes et de pratiques profondément ancrées. Dans ce contexte, les solutions émergent, certes, mais pas assez rapidement : Chevron prend de timides engagements, les Suisses ne sont pas encore prêts à renoncer à l'étalement urbain et à l'artificialisation des sols (une préoccupation pourtant en progression), l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux des fonds de placement débute à peine et l'on semble seulement découvrir les énormes risques liés aux barrages de rétention de déchets exploités par les sociétés minières...

CONTEXTES

Déchets, France, restauration

Tri des déchets : Brune Poirson met en garde la restauration rapide

Le 18 octobre 2018, l'association Zero Waste avait annoncé qu'elle avait porté plainte contre deux établissements parisiens des chaînes de restauration rapide McDonald's et KFC. L'organisation reprochait notamment aux deux enseignes de ne pas respecter la loi française sur le tri des déchets (décret du 10 mars 2016). Plus de quatre mois plus tard, la situation semble avoir peu évolué dans le secteur. Lors d'une rencontre organisée le 31 janvier 2019, Brune Poirson, secrétaire d'Etat française de la Transition écologique et solidaire, a rappelé la loi aux représentants des différentes marques et leur a demandé de lui **communiquer d'ici au mois de mars leur stratégie de mise en conformité avec la législation**. Si aucun progrès n'est constaté, elle a indiqué qu'elle se réservait le droit de rendre publics les résultats des contrôles et le nom des enseignes contrevenantes.

Biodiversité, Indonésie, énergie

L'Indonésie va contester devant l'OMC la directive européenne sur les énergies renouvelables

Alors que l'Union européenne a difficilement déterminé les critères d'attribution du certificat bas risque CASI (changement d'affectation des sols indirects) – c'est-à-dire le niveau de risque de changement indirect des sols (déforestation...) présenté par chaque culture susceptible d'être intégrée aux agrocarburants –, un haut responsable du ministère indonésien des Affaires étrangères, Mahendra Siregar, a indiqué récemment que son pays avait l'intention de **contester la directive européenne sur les énergies renouvelables (RED II) auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**. Il affirme que cette directive – qui vise à limiter l'utilisation de cultures à l'origine de la déforestation et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2021 – **cible injustement l'huile de palme**, et ce d'autant plus que la Commission européenne a donné le 29 janvier son accord à l'importation de soja américain pour produire des agrocarburants en considérant, à tort selon l'Indonésie, que le soja comporte un faible risque pour l'environnement.

Pêche. Les dernières [statistiques](#) fournies par l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) indiquent que 26 % des pêches débarquées en France métropolitaine en 2017 sont issues de ressources « surpêchées » et que 48 % seulement proviennent de stocks non touchés par la « surpêche ».

Ecosystème, Suisse

Les Suisses votent contre le gel des zones à bâtir

Alors qu'en France, la possibilité d'intégrer le référendum d'initiative populaire (RIC) dans la Constitution française fait débat, les Suisses ont voté, le 10 février dernier, sur une initiative populaire fédérale proposée par les Jeunes Verts. Celle-ci concernait un sujet qui intervient de plus en plus dans le débat public, à savoir **l'artificialisation des terres**. Le projet proposait de modifier la Constitution suisse pour n'autoriser la création de nouvelles zones à bâtir « *que si une autre surface non imperméabilisée d'une taille au moins équivalente et d'une valeur de rendement agricole potentielle comparable [avait] été déclassée de la zone à bâtir* ». Avec un taux de participation de 37 %, 63,7 % des votants ont rejeté la proposition.

Climat, sondages

La crainte du dérèglement climatique progresse, y compris aux Etats-Unis

La Fédération française de l'assurance (FFA) vient de publier son **deuxième baromètre des risques émergents**. Pour réaliser cette étude, 41 sociétés ont été interrogées (28 sociétés d'assurance et 13 réassureurs). L'étude relève vingt-trois risques émergents. Dans les cinq ans, les trois risques présentant la plus forte probabilité de concrétisation sont les cyber-attaques, la croissance des inégalités (avec un faible impact potentiel), le réchauffement climatique. En termes d'impact, les trois principaux risques sont les cyber-attaques, une crise du système financier, le réchauffement climatique. De son côté, le centre de recherche américain Pew Research Center, a publié, le 10 février, **une enquête menée auprès de plus de 27 000 personnes réparties dans vingt-six pays**, dont plusieurs pays émergents (Indonésie, Philippines, Tunisie, Kenya, Nigeria, Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Mexique). **Le dérèglement climatique est considéré comme la principale menace** (une crainte en constante progression depuis 2013). Il est suivi par les inquiétudes suscitées par l'Etat islamique et les craintes relatives aux cyber-attaques (qui enregistrent une forte progression d'une année à l'autre). Bien sûr, les huit risques identifiés (changement climatique, Etat islamique, cyber-attaques, programme nucléaire de la Corée du Nord, situation économique globale, puissance des Etats-Unis, puissance de la Russie, puissance de la Chine) sont perçus différemment selon les pays. En ce qui concerne **le risque climatique**, qui a une portée planétaire, **sept pays ne le placent pas en première ou en deuxième position** : l'Indonésie, les Philippines, Israël, la Tunisie, le Nigeria, la Pologne et les Etats-Unis. Mais même en ce qui concerne les Etats-Unis, la proportion de personnes qui considèrent le dérèglement climatique comme un risque majeur progresse. Elle passe de 40 % des personnes interrogées en 2013 à 59 % en 2018.

Produits controversés, finance

Les fournisseurs d'indices devraient exclure les armes controversées

Dans une lettre ouverte rendue publique le 11 février, 145 gestionnaires de fonds et de patrimoine représentant 6 900 milliards de dollars d'actifs sous gestion ont demandé aux principaux fournisseurs d'indices boursiers (FTSE Russel, Morningstar, MSCI, S&P Dow Jones, Stoxx) d'exclure systématiquement de leurs indices les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (**mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires...**). La lettre indique que pour les gestionnaires pratiquant la gestion active, l'exclusion de ces sociétés occasionne des coûts additionnels et que pour ceux qui appliquent une gestion passive, cette situation limite leur choix dans la mesure où leur stratégie consiste, le plus souvent, à répliquer des indices ne procédant pas à ce type d'exclusion. Les signataires de la lettre ajoutent qu'investir dans des sociétés fabriquant des armes controversées contrevient à certaines conventions internationales et réglementations nationales.

Droits humains, Allemagne

L'Allemagne réfléchit à une loi sur le devoir de vigilance des entreprises

Selon le journal allemand *Die Tageszeitung* du 10 février 2019, le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement a rédigé un projet de loi pour encadrer la responsabilité des entreprises allemandes vis-à-vis de leurs filiales et sous-traitants situés à l'étranger en matière de droits humains. **Pour l'heure, il ne s'agit que d'un projet. Celui-ci doit encore être discuté avec les différents partenaires concernés.** S'il était adopté en l'état, il s'appliquerait aux entreprises ayant plus de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 40 millions d'euros. Ces entreprises devraient effectuer une évaluation interne des risques en matière de droits humains dans leur chaîne d'approvisionnement, nommer un responsable de la conformité pour contrôler le respect des exigences, mettre en place un mécanisme de traitement des plaintes émanant des travailleurs étrangers, protéger les « lanceurs d'alerte ». Le projet prévoit aussi des sanctions administratives pouvant aller jusqu'à 5 millions d'euros, ainsi que des peines d'emprisonnement et l'exclusion des marchés publics en Allemagne.

OUTILS, ANALYSES

Risque systémique

Les risques écologiques et économiques nous exposent à un effondrement systémique

Les conséquences de la combinaison des différents risques environnementaux (dérèglement climatique, diminution de la fertilité des sols, baisse des populations d'insectes, infiltration des substances chimiques dans les écosystèmes, acidification des océans) sont très largement sous-estimées. En outre, **les interactions entre les facteurs environnementaux, sociaux, économiques, financiers et politiques**, encore peu étudiées, pourraient aboutir à une crise systémique dont les effets seraient comparables à celle de 2008. C'est ce qui ressort d'une [étude](#) du think tank britannique IPPR (Institute for Public Policy Research). Sur la base de plusieurs travaux émanant de centres de recherche, de gouvernements, d'ONG, cette méta-étude analyse comment **la détérioration du capital naturel a des répercussions sur la santé, la richesse, les inégalités et les migrations et comment elle accroît le risque de conflits politiques.** L'aggravation constante des dégâts causés par les ouragans, les inondations et les incendies de forêt pourrait occasionner une vague de réclamations auprès des compagnies d'assurance et menacer les institutions financières. Les systèmes alimentaires – qui dépendent de cinq espèces animales et douze espèces végétales, qui assurent les trois quarts de l'alimentation humaine mondiale – pourraient être sérieusement affectés par cette absence de diversité. Les flux migratoires dus aux crises climatiques pourraient être dix fois supérieurs à ceux ayant accompagné le « printemps arabe » (12 millions de personnes déplacées) et seraient susceptibles d'accentuer les divisions sociales et les radicalisations.

Notation, finance

Une première méthodologie pour évaluer la compatibilité d'un fonds avec les ODD

De plus en plus d'investisseurs institutionnels ou individuels cherchent à évaluer les impacts sociaux et environnementaux concrets des fonds dans lesquels ils investissent. Mais, pour ce faire, les outils disponibles sont presque inexistantes. Le Cambridge Institute for Sustainability Leadership (CISL – université de Cambridge) a élaboré une [méthodologie](#) qui permet une première approche. **Le CISL a réparti les dix-sept Objectifs de développement durable (ODD) selon six impacts majeurs :** préservation des ressources naturelles (*resource security*), sauvegarde des écosystèmes (*healthy ecosystems*), stabilité climatique (*climate stability*), satisfaction des besoins élémentaires (*basic needs*), contribution au bien-être (*well-being*), octroi d'un emploi décent (*decent work*). Conscient que les données

aujourd'hui disponibles à propos des émetteurs sont encore très incomplètes, le CISL a défini deux types d'indicateurs : « les indicateurs de mesure idéaux », vers lesquels il faudrait tendre dans les années à venir, et les « indicateurs de mesure pratiques », qui s'appuient sur l'état actuel des données disponibles.

ENGAGEMENT

Gaz à effet de serre, Etats-Unis, hydrocarbures

Chevron prend des engagements pour réduire ses rejets de GES, mais ils restent insuffisants

Selon le [CDP](#), cent entreprises pétrolières et gazières seraient à l'origine de 52 % de l'ensemble des rejets de gaz à effet de serre d'origine anthropique émis depuis le début de la révolution industrielle. Aussi le secteur est-il particulièrement visé par les associations et les investisseurs engagés. Le 18 décembre dernier, la société de gestion de portefeuilles Arjuna Capital et l'association spécialisée dans le « plaidoyer actionnarial » As You Sow **ont demandé à la « supermajor » Chevron de s'aligner sur les objectifs de l'accord de Paris**. Cette dernière a, de fait, [annoncé](#), le 7 février, qu'elle s'engageait à réduire l'intensité de ses émissions de méthane de 20 % à 25 % entre 2016 et 2023, ainsi que l'intensité des rejets dus au torchage de 25 % à 30 %, y compris pour les activités dans lesquelles elle n'est pas opératrice. Ce changement de stratégie a sans doute pour objectif de désamorcer l'inscription d'un projet de résolution émanant d'actionnaires lors de la prochaine assemblée générale du groupe. Cela étant, la demande d'Arjuna et d'As You Sow ne porte pas que sur les émissions dues aux opérations de Chevron. **Elle vise également celles qui résultent de l'utilisation de ses produits**, qui représentent, si l'on se réfère aux chiffres fournis par la profession, 90 % environ des rejets de GES induits par les activités des entreprises pétrolières et gazières. Les deux organisations attendent donc, à tout le moins, que Chevron prenne aussi des engagements pour réduire l'intensité carbone de ses produits. Reste enfin que pour être réellement en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris, une diminution de l'intensité carbone ne suffit pas, il faut aussi que le volume global des rejets soit réduit.

Droits et libertés, Etats-Unis, Arabie saoudite, TIC

Google et Apple sommés de ne plus distribuer une application permettant de contrôler les femmes

En Arabie saoudite, les lois de tutelle accordent aux femmes un statut juridique similaire à celui des mineurs dans de nombreux domaines de la vie. Ainsi, chaque Saoudienne a un tuteur masculin – le plus souvent son père ou son mari, voire un frère ou un fils – qui doit lui donner son accord pour certains actes, comme l'obtention d'un passeport, la réalisation de certaines démarches médicales ou le mariage. **En 2015, le gouvernement a lancé une application baptisée Absher**. Il s'agit d'un service en ligne qui permet aux ressortissants saoudiens et aux résidents du royaume d'accéder à toute une gamme de services gouvernementaux, comme le paiement des contraventions ou la demande d'une nouvelle carte d'identité. Une option permet aux hommes de suivre et de restreindre les déplacements des femmes. Ainsi, lorsqu'une femme se présente dans un aéroport ou à un poste frontière par exemple, le tuteur est immédiatement prévenu par SMS sur son smartphone. **Mais cette application peut être téléchargée à partir de Google Play Store et d'App Store**. Aussi des ONG et des personnalités politiques ont-elles dénoncé cette situation. Dans une lettre adressée aux PDG des deux groupes, Ron Wyden, sénateur démocrate de l'Oregon, a écrit que ces sociétés « *rendaient plus faciles, pour les Saoudiens hommes, la surveillance des membres de leur famille et la restriction de leurs mouvements grâce à leur smartphone* ». Il leur demande donc de faire en sorte que les entreprises ne soient plus « *utilisées par le gouvernement saoudien pour permettre la surveillance et le contrôle odieux des femmes* ». Les dirigeants des deux sociétés ont promis d'enquêter rapidement sur cette application.

Climat, justice, Australie, mines

Un tribunal australien justifie le rejet d'un projet minier pour des raisons climatiques

Jusqu'ici, les actions juridiques menées pour démontrer la responsabilité de certaines entreprises (principalement des sociétés pétrolières) dans le dérèglement climatique se sont conclues par un rejet de la part des tribunaux, ceux-ci estimant que la lutte contre le changement climatique est un problème mondial qui implique de nombreux gouvernements. **Une décision du tribunal pour la terre et l'environnement de l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud (Australie) pourrait changer la donne.** Cette fois, ce ne sont pas des collectivités ou des associations qui ont porté l'affaire devant la justice, mais une société, en l'occurrence Gloucester Resources Limited (GRL). En effet, elle a fait appel de la décision du ministère de la Planification de l'Etat de rejeter son projet de mine de charbon de Rocky Hill dans la vallée de Gloucester. Le ministère avait justifié sa décision en invoquant les nuisances sociales paysagères et environnementales du projet, dont sa contribution au dérèglement climatique. **Le tribunal a donné raison au ministère** en précisant que *« l'approbation du projet ne participera pas à la réduction rapide et significative des rejets de gaz à effet de serre nécessaire pour établir un équilibre entre les sources d'émissions et les puits de carbone au cours de la deuxième moitié du siècle et atteindre l'objectif accepté par tous de limiter l'élévation de la température globale moyenne nettement au-dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels »*. Il a ajouté que même si les rejets de GES du projet ne représentaient qu'une petite fraction du total mondial, le problème mondial du changement climatique devait être résolu par de multiples actions locales. GRL peut encore faire appel de la décision.

ENTREPRISES

Esclavage moderne, Brésil, agroalimentaire

Nestlé et Danone dans le collimateur des autorités brésiliennes pour des cas d'esclavage

Pour une entreprise, externaliser ses activités amont permet de faire appel à des sociétés spécialisées sur des segments d'activité, d'agir sur les prix et d'être plus flexible. Mais, avec l'explosion des réseaux d'approvisionnement enregistrée depuis quelques décennies, le contrôle de la qualité des produits s'avère difficile et onéreux. Si la qualité matérielle peut, plus ou moins, être vérifiée sur pièce, il n'en va pas de même **de la qualité sociale et environnementale, qui exige un contrôle précis des processus de fabrication**, voire de l'acheminement des articles. De nombreux rapports montrent les failles des dispositifs mis en place par les entreprises. Le développement de pratiques s'apparentant à de **l'esclavage moderne** se propageant également, les Etats essaient peu à peu de mettre en œuvre des mécanismes réglementaires pour lutter contre ce fléau. Mais, là aussi, les carences sont nombreuses.

L'entreprise suisse Nestlé a annoncé, le 1^{er} février dernier, **qu'elle allait publier la liste des fournisseurs de quinze produits agricoles prioritaires**, ainsi que certaines informations les concernant (emplacements, volumes achetés...). Les premières denrées retenues sont le soja, la viande, les noisettes et la vanille. Puis suivront, d'ici la mi-2019, des produits comme la noix de coco, les épices, le café, le cacao, le lait, les céréales, le sucre, les légumes, les fruits de mer... Cette étape est importante parce qu'elle ouvre la porte à des contrôles inopinés de la part de tiers. Encore faut-il, bien sûr, que les sites soient accessibles, que les travailleurs aient les moyens de s'exprimer en toute confidentialité et que la société donneuse d'ordre voie dans ces audits non officiels l'opportunité d'améliorer ses dispositifs et la situation sur le terrain.

Mais la question des droits sociaux – et, plus particulièrement celle de l'esclavage moderne – concerne aussi **l'aval, la chaîne de distribution, surtout lorsqu'il s'agit de micro-distribution**. Ce type de

distribution prospère dans les pays en développement pour les produits de consommation courante. Le 6 février dernier, le gouvernement brésilien a annoncé que Danone et Dairy Partners Americas Brasil (une société détenue à 49 % par Nestlé) pourraient être intégrés à la **liste noire gouvernementale** « *lista suja* » des entreprises employant des personnes avec des méthodes pouvant être assimilées à de l'esclavage. Une enquête réalisée par l'inspection du travail entre mars et juillet 2018 a en effet permis de démanteler un réseau frauduleux de vente à domicile de yaourts à bas prix dans les banlieues des grandes villes et des villes de l'intérieur du pays. Ce réseau était approvisionné par les deux multinationales. Les employés distribuant les produits pouvaient être amenés à travailler jusqu'à quatorze heures par jour pour une rémunération dérisoire, ils subissaient des réductions de paie injustifiées et se trouvaient dans l'obligation de s'endetter pour survivre... Bien que les groupes français et suisse n'aient pas été directement impliqués, les autorités ont estimé qu'ils avaient failli à leurs obligations en ne parvenant pas à contrôler leur circuit de distribution et à adopter des mécanismes évitant toute violation des droits sociaux fondamentaux.

Sûreté, Brésil, mines

La sécurité des barrages de rétention des résidus miniers doit être évaluée

Le 5 novembre 2015, le barrage de Mariana, une digue de rétention de résidus miniers accumulés sous la forme de boue – détenue conjointement par les sociétés minières Vale (Brésil) et BHP (Australie) –, avait cédé provoquant la mort de 19 personnes et un désastre écologique sans précédent au Brésil. Le 25 janvier dernier, un nouveau barrage minier appartenant à Vale, situé dans la municipalité de Brumadinho (Etat du Minas Gerais), s'est rompu déclenchant une nouvelle catastrophe écologique et entraînant la mort ou la disparition de quelque 350 personnes. Depuis, la communauté internationale, les autorités nationales et les investisseurs financiers **ont renforcé leur niveau d'attention et accentué leur pression** sur Vale et les sociétés détenant de telles installations, afin qu'elles renforcent la sécurité des sites. **Le 8 février, Vale** a annoncé que 487 personnes avaient été évacuées à titre préventif en aval de sa digue de Barão de Cocais (Minas Gerais), qui fait actuellement l'objet d'une inspection. Cette digue fait partie des dix barrages de sédiments en amont dont Vale a annoncé le déclassement le 29 janvier. Le 8 février, le sidérurgiste **ArcelorMittal** a également déclaré qu'il avait décidé de déclencher le plan d'évacuation lié à son barrage de résidus Serra Azul (Minas Gerais). Deux cents personnes habitant en aval de l'ouvrage ont été évacuées et transférées dans un logement temporaire. ArcelorMittal précise qu'il s'agit d'une « *mesure purement préventive* ». Quoiqu'il en soit, l'action a perdu plus de 5 % dans la journée. **Un recensement, par les investisseurs financiers**, de toutes les sociétés détenant des digues qui utilisent la méthode du soulèvement en amont s'impose rapidement.

Déchets alimentaires. Champions 12.3 est une coalition pluripartite soutenue par le gouvernement des Pays-Bas et le World Resources Institute (WRI). Son but est d'accélérer les progrès réalisés dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) liés à la cible 12.3 relative aux déchets alimentaires. L'organisation a analysé les déchets alimentaires de 114 restaurants situés dans 12 pays. L'étude met en évidence plusieurs résultats, parmi lesquels une économie moyenne de 7 dollars par dollar investi dans la réduction des déchets alimentaires en cuisine (voir [l'étude](#)).

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.
